

Le BAPAAT

Le BAPAAT (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien)

homologué au niveau V (niveau BEP - CAP) est le premier niveau de qualification professionnelle dans les domaines de l'animation des activités socioculturelles et sportives.

L'assistant animateur peut intervenir sous l'autorité d'un cadre d'un niveau supérieur de qualification. Il exerce sous la responsabilité du directeur de l'établissement où il assure ses fonctions.

métiers et employeurs

Le titulaire du BAPAAT peut intervenir comme salarié dans les associations, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement, équipements de proximité, bases de loisirs, centres sociaux, maisons de quartier, maisons pour tous, maisons de jeunes, établissements d'activités physiques et sportives...

Dans le secteur public, le BAPAAT permet de se présenter au concours d'adjoint d'animation ou d'opérateur des activités physiques et sportives de la fonction publique territoriale.

expérience préalable souhaitable

Bien qu'étant le premier niveau de qualification professionnelle, une expérience préalable dans l'animation (bénévole, volontaire...) permet au candidat de se situer et de cerner les attentes du métier avant de s'engager dans la formation.

options - supports techniques

Le BAPAAT est un diplôme qui est délivré dans l'une des trois options suivantes :

- Loisirs du jeune et de l'enfant
- Loisirs tout public
- Loisirs de pleine nature

Cette option est complétée par la validation d'un ou plusieurs supports techniques parmi

● 17 supports techniques sportifs

escalade, course d'orientation, randonnée pédestre, spéléologie, bicross, vélo tout terrain, raft, canoë-kayak, nage en eaux vives, kayak en mer, randonnée équestre, poney, jeux sportifs collectifs, roller-skating, tennis de table, tir à l'arc, swim.

● 11 supports techniques socio-culturels

activités musicales, écriture - lecture, arts et traditions populaires, activités d'expression corporelle, Image et son, activités scientifiques et techniques, activités plastiques, jeux, activités manuelles, activités théâtrales, activités de découverte de l'environnement.

connaissances

L'assistant animateur technicien doit valider l'ensemble des domaines de compétences en cours de formation. Ces domaines ont vocation à lui faire acquérir un niveau général de connaissances, mais également des compétences spécifiques à l'option et aux supports concernés.

conditions d'inscription

La formation est ouverte aux candidats âgés d'au moins 16 ans.



déroulement de la formation

C'est une formation modulaire de 1500 à 2000 heures qui se déroule en alternance.

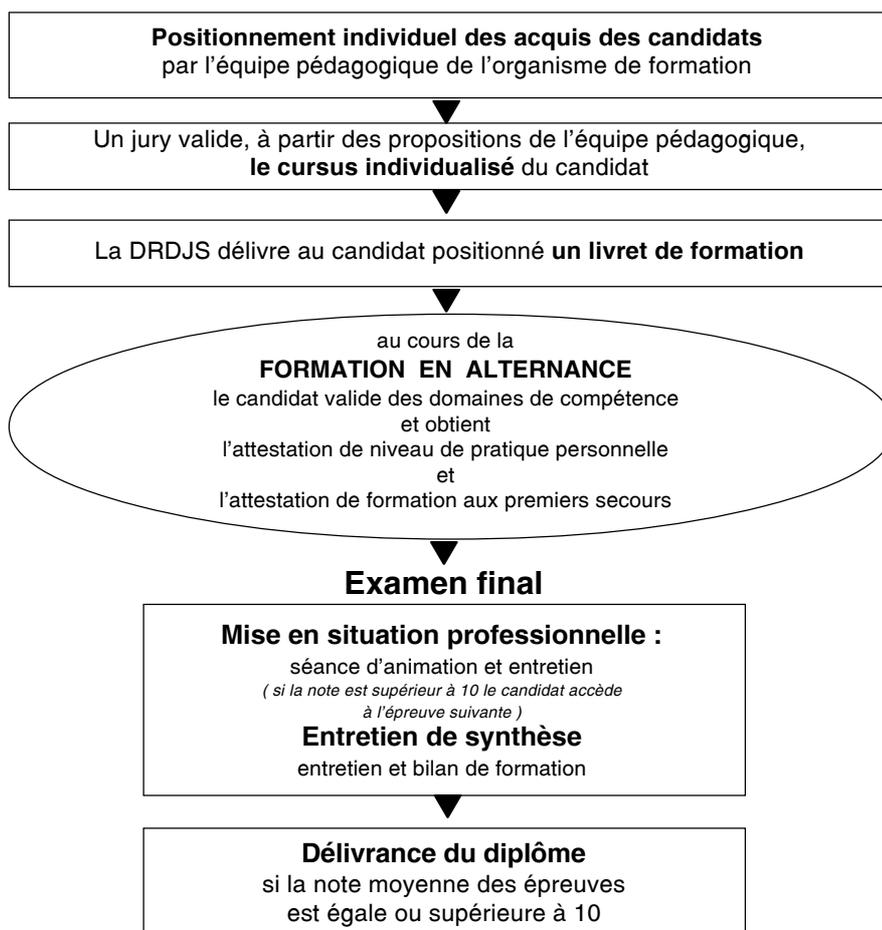
Après un positionnement initial qui peut permettre au candidat d'être allégé de tout ou partie de la formation, la validation des domaines de compétence est effectuée en cours de formation.

Durant cette formation, le stagiaire devra valider l'ensemble des domaines de compétences, attester d'un niveau de pratique pour chaque support et obtenir l'AFPS.

Il se présente ensuite à l'examen final composé de deux épreuves : une mise en situation professionnelle et un entretien de synthèse.

Les inscriptions se font auprès de l'organisme de formation qui est agréé pour une option du BAPAAT qui peut être Loisirs du jeune et de l'enfant, Loisirs tout public, Loisirs de pleine nature.

Le candidat choisit un ou plusieurs supports techniques parmi les activités physiques et sportives et les activités socio-culturelles proposées dans la formation qui se déroulera comme suit :



Pour les candidats déjà titulaires du BAPAAT il y a possibilité de valider une extension de compétences pour une ou plusieurs options, un ou plusieurs supports techniques, sportifs ou socioculturels.

délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré par le Directeur régional de la jeunesse et des sports aux candidats qui ont réussi les épreuves de l'examen final et qui sont âgés de plus de 18 ans.

validation des acquis de l'expérience

Le BAPAAT étant un diplôme homologué, les personnes ayant acquis une expérience suffisante en lien direct avec un BAPAAT déterminé peuvent envisager son obtention par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Renseignements

Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports

BP 1983 - 27, rue Sancey
25020 BESANÇON CEDEX
tél. 03 81 41 26 26

Mél : mjs-025@jeunesse-sports.gouv.fr

www.drdjs-franche-comte.jeunesse-sports.gouv.fr

